

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2007064

Signataire : ED/DM

OBJET : Approbation de l'avenant n° 1 au marché de construction d'un immeuble de bureau au centre technique municipal avec la société Colas.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché négocié du 17 janvier 2007, passé avec la société Colas,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de construction d'un immeuble de bureau au Centre Technique Municipal,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 du marché relatif à la construction d'un immeuble de bureau au centre technique municipal avec la société Colas.

Cet avenant a pour effet :

- 1) de porter le montant global du marché de 4 215 900 € TTC à 4 263 013,04 € TTC, faisant ressortir le montant du présent avenant à 47 113,04 € TTC.
- 2) L'allongement de la durée du chantier de deux mois.

Les dépenses seront imputées au budget communal sur le 102/2313/020 code action 1780B03.

Pour le Maire

L'adjoint délégué